

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 mars 2017

La Cour des comptes présente son 28^e cahier d'observations au Parlement de la Communauté française



Le 28^e cahier d'observations que la Cour des comptes adresse au Parlement de la Communauté française comporte deux parties.

La première contient des articles de nature comptable et budgétaire. Tout d'abord, elle commente la reddition des comptes généraux de la Communauté française et de plusieurs entités et organismes d'intérêt public qui en dépendent. Elle expose ensuite les contrôles des comptes de certains d'entre eux.

Dans la seconde partie, la Cour des comptes présente les remarques et recommandations qu'elle a formulées à l'issue de deux audits. Le premier a examiné les dépenses des cabinets des membres du gouvernement de la Communauté française et de leurs services d'appui. Le second porte sur la situation administrative et pécuniaire du personnel de l'Entreprise des technologies nouvelles de l'information et de la communication.

Le texte intégral du 28^e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française est disponible sur la page d'accueil de son site internet (www.courdescomptes.be).

Informations destinées à la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour des comptes travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.